

Les ambitions et engagements de Lille Métropole

Plan du texte :

Le développement durable au service des territoires et des habitants

I - Le constat partagé

II - Nos ambitions pour l'avenir : vers un nouveau modèle de métropole

Cette partie décline les ambitions de Lille Métropole en proposant des objectifs concrets pour le court et moyen terme.

III - Une gouvernance ambitieuse pour des objectifs volontaristes

Cette partie décline les modes de gouvernance que souhaite développer Lille Métropole pour associer les communes, les habitants et les grands acteurs du territoire.

Le développement durable au service des territoires et des habitants

Adopté en 2006, l'Agenda 21 de Lille Métropole Communauté urbaine a rendu concret le concept de développement durable et permet aujourd'hui d'irriguer les grandes politiques et compétences communautaires.

Il est articulé autour de 3 axes :

- le développement durable, un levier pour l'attractivité et la cohésion sociale ;
- construire la ville durable, économe des ressources, agréable à vivre et à voir ;
- rechercher l'exemplarité dans le fonctionnement de Lille Métropole Communauté urbaine.

Le programme communautaire « Vivre ensemble notre Euro-Métropole » donne à la politique Développement durable une dimension nouvelle : Le développement durable est la clé de voûte du projet communautaire et renforce les ambitions politiques de Lille Métropole.

Avec ce programme la mutation culturelle qu'implique un nouveau mode de développement prend corps. Conçu comme un élément majeur d'attractivité et de qualité des territoires, le développement durable est désormais un élément *naturel* du projet politique mais surtout un marqueur puissant de l'identité de la métropole du XXIème siècle.

Notre responsabilité collective dans la lutte contre le réchauffement planétaire est claire et notre engagement pour en combattre les effets plus déterminé encore après l'échec de Copenhague.

Lille Métropole a pu s'inscrire dans le mouvement des collectivités engagées dans un Plan climat (depuis novembre 2007). Pour répondre aux interpellations de la société civile sur l'urgence climatique, elle a lancé deux démarches de concertation, l'une en 2009 pour construire collectivement et engager des actions fortes avec les acteurs de la société civile ; l'autre démarrera en 2010 en associant le grand public pour un changement des modes de vie en profondeur.

Bien qu'essentiel, le climat n'est pas l'unique clé d'entrée de la politique communautaire de développement durable.

L'aménagement durable et équilibré du territoire en est toujours un axe fort, avec une impulsion nouvelle pour développer la biodiversité et les espaces de nature. Des cadres politiques sur l'habitat, la mobilité, la ville intense et la ville renouvelée ont été adoptés à la suite des deux précédents grands débats en décembre 2008 et avril 2009. **Avec deux ans d'avance, ils inscrivent, moyens financiers à l'appui, le Grenelle de l'Environnement dans la réalité.** Cette tendance se poursuivra à travers la révision du SCOT et du Plan Local d'Urbanisme, ainsi qu'avec le nouveau Plan de Déplacements Urbains 2010. Lille Métropole concrétisera son engagement en faveur d'un aménagement durable à travers toutes ses stratégies et tous ses projets, à la fois dans les documents de planification dont elle a la responsabilité et dans ses modes opérationnels. Elle mobilisera les

partenariats avec les territoires voisins pour donner une cohérence plus large à ses décisions de planification.

Une vision globale de l'environnement va renforcer l'Agenda 21 communautaire pour une meilleure santé, une meilleure qualité de vie et le bien-être des habitants. **Elle inscrit un chantier nouveau pour réduire les inégalités dans l'accès aux ressources vitales** (eau, air, sol, énergie, alimentation saine) dans le contexte de crise actuelle et de la raréfaction des ressources énergétiques.

Le développement économique dynamique, innovant et responsable est une ambition que Lille Métropole partage avec ses partenaires dans le cadre du Plan Métropolitain de Développement Économique adopté en mai 2009.

La métropole que nous construisons sera attractive et créatrice de richesse humaine si nous favorisons :

- les initiatives au service d'une nouvelle économie verte ;
- la création d'emplois avec une exigence de responsabilité environnementale et sociale ;
- une innovation économique au service des besoins actuels et à venir des habitants.

Lille Métropole doit aborder de façon plus ambitieuse **le volet social de son Agenda 21 pour accroître la cohésion sociale de la métropole, pour contribuer à un nouveau modèle de société :**

- plus proche du citoyen et plus équitable,
- qui lutte efficacement et préventivement contre la précarité,
- qui identifie la cohésion sociale comme un levier de développement pour le mieux être de ses habitants,
- qui pratique la solidarité entre les territoires qui la composent, avec les territoires proches et les pays en développement,
- qui anticipe les évolutions de la société et accompagne les mutations économiques inhérentes aux enjeux du 21^{ème} siècle.

Les orientations de cette politique de développement durable, clé de voûte du projet communautaire, **ne peuvent se penser sans une bonne articulation des interventions de Lille Métropole à plusieurs échelles** : avec les communes et dans les huit territoires, à l'échelle métropolitaine et vers les territoires voisins.

En ouvrant aujourd'hui un nouveau chapitre de son développement, Lille Métropole entend accélérer encore sa mutation pour léguer aux générations futures une agglomération puissante, chaleureuse et durable.

I. UN CONSTAT PARTAGE

Lille Métropole a montré en quarante ans sa capacité à inventer un avenir durable face aux défis d'envergure hérités du passé ou aux enjeux humains et environnementaux de la société contemporaine.

L'histoire économique et industrielle de la métropole, son armature urbaine originale, la richesse de son patrimoine et la diversité de ses territoires ont posé les bases de la construction et du développement de Lille Métropole.

Forte de ses compétences historiques, la Communauté urbaine a cherché à réduire son empreinte écologique avant même que ce concept fasse florès. Elle a dès les années 80 mis à disposition des habitants, des services urbains innovants (métro, gestion de l'eau et des déchets) améliorant leur cadre de vie tout en diminuant les pollutions induites par la vie urbaine.

Dans les années 90, confronté à un héritage industriel très prégnant, Lille Métropole a privilégié la construction de la ville sur la ville par sa politique ambitieuse de ville renouvelée, préservant ainsi le potentiel agricole de la « 1ère communauté urbaine agricole de France ». Le patrimoine aujourd'hui restauré, qu'il soit économique ou d'habitat, a créé une attractivité nouvelle pour de nombreux quartiers sur l'ensemble du territoire.

Les années 2000 ont vu la concrétisation de nouvelles compétences démultipliant l'action de la Communauté urbaine en faveur de l'habitat, du développement de pôles d'excellence et de filières économiques nouvelles.

La synergie de ces différentes politiques se renforce pour une vision globale de l'évolution de la métropole. En matière d'aménagement du territoire, Lille Métropole fait maintenant de la ville intense, de la mixité sociale et fonctionnelle un enjeu essentiel. Elle s'intègre de façon résolue à des échelles de territoire plus vastes (arrondissement, Aire métropolitaine, Euro-métropole).

Nous sommes à ce tournant de notre histoire où la Communauté urbaine est passée d'un outil technique d'appui aux communes à la construction d'une grande métropole européenne capable de porter d'autres valeurs et une autre perspective pour la société : ouverte mais aussi protectrice, active en restant agréable et durable, rayonnante sans perdre sa dimension humaine.

Les faits et résultats marquants de la politique développement durable avant 2010 sont présentés en annexe.

II. NOS AMBITIONS POUR L'AVENIR : VERS UN NOUVEAU MODELE DE METROPOLE

SOMMAIRE

THEMATIQUE 1 : LILLE METROPOLE A L'AVANT-GARDE D'UN NOUVEAU MODELE DE SOCIETE

Enjeu 1 : Répondre aux enjeux de notre société en s'appuyant sur une vision prospective de la société à l'horizon 2030

- Objectif 1 : Lancer la réflexion rétrospective / prospective « Métropole lilloise 1970-2030 »

Enjeu 2 : Aller plus loin dans l'exemplarité

- Objectif 1 : Viser l'amélioration continue de nos pratiques par l'implication des agents communautaires et la participation des services des communes
- Objectif 2 : Mettre en place une gestion publique responsable
- Objectif 3 : Favoriser les échanges de savoir et de pratiques avec des collectivités étrangères

THEMATIQUE 2 : EQUITE, COHESION ET BIEN ETRE SOCIAL

Enjeu 1 : Offrir à tous un accès égal aux services et à la vie sociale

- Objectif 1 : Assurer à tous les habitants l'accès aux ressources et aux services de base
- Objectif 2 : Etre un acteur engagé de la politique de la ville
- Objectif 3 : Etre acteur à part entière de l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi
- Objectif 4 : Améliorer l'accessibilité des espaces publics aux personnes à mobilité réduite

Enjeu 2 : Soutenir les initiatives des citoyens, des entreprises et des acteurs locaux en matière de développement durable

- Objectif 1 : Accompagner les changements de pratiques des habitants, des entreprises et des acteurs du territoire
- Objectif 2 : Soutenir le développement et les initiatives de l'économie sociale et solidaire
- Objectif 3 : Etre pionniers en matière d'innovation sociale
- Objectif 4 : Animer les territoires et accompagner les communes au développement durable

Enjeu 3 : Contribuer par nos politiques au bien-être des habitants

- Objectif 1 : Analyser la perception du bien-être des habitants de la métropole
- Objectif 2 : Enrichir la conception de nos politiques en y intégrant l'articulation des temps
- Objectif 3 : Adapter nos politiques pour faire progresser le bien-être des habitants

THEMATIQUE 3 : CHANGER DE NIVEAU DANS L'ACTION FACE AU DEFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Enjeu 1 : Diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre du territoire à l'horizon 2050

- Objectif 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire de 30 % d'ici à 2020, grâce au Plan climat-énergie territorial
- Objectif 2 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre de Lille Métropole grâce au Plan climat-énergie interne

Enjeu 2 : Anticiper les effets déjà inéluctables du changement climatique sur le territoire

- Objectif 1 : Engager une réflexion prospective sur la vulnérabilité de la métropole lilloise face aux évolutions climatiques
- Objectif 2 : Adapter le territoire et les services publics gérés par Lille Métropole aux changements climatiques actuels et futurs

Enjeu 3 : Aller vers une métropole à énergie positive

- Objectif 1 : Structurer un portage métropolitain sur l'énergie
- Objectif 2 : Réduire la demande énergétique du territoire
- Objectif 3 : Développer la production sur le territoire d'énergies alternatives aux énergies fossiles
- Objectif 4 : Développer des réseaux de distribution d'énergie adaptés aux enjeux énergétiques actuels et futurs

Enjeu 4 : Développer la solidarité internationale face au changement climatique

THEMATIQUE 4 : DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET URBAINS DURABLES

Enjeu 1 : Protéger les espaces naturels et agricoles

- Objectif 1 : Poser les limites de l'étalement urbain
- Objectif 2 : Renforcer la maîtrise du foncier urbanisable
- Objectif 3 : Valoriser le foncier urbanisable par la Ville intense

Enjeu 2 : Accompagner le développement d'une agriculture garante d'un développement durable et équilibré du territoire

- Objectif 1 : Formaliser notre politique agricole métropolitaine
- Objectif 2 : Favoriser le développement d'activités agricoles durables
- Objectif 3 : Développer des circuits de commercialisation de proximité

Enjeu 3 : Faire de l'urbanisme durable la norme à l'échelle de la Métropole

- Objectif 1 : Généraliser la conception urbaine durable
- Objectif 2 : Généraliser l'aménagement, la construction et la réhabilitation durables
- Objectif 3 : Réconcilier urbanisation et cycle de l'eau

Enjeu 4 : Accroître et diversifier les espaces de nature dans la Métropole

- Objectif 1 : Multiplier les espaces de nature
- Objectif 2 : Favoriser la biodiversité à l'échelle de la Métropole

Enjeu 5 : Economiser les ressources

- Objectif 1 : Réduire les consommations d'eau
- Objectif 2 : Aller plus loin dans le « jeter moins » et le « traiter mieux », parfaire le « trier plus »

THEMATIQUE 5 : REDUIRE LES RISQUES SANITAIRES LIES A L'ENVIRONNEMENT

Enjeu 1 : Avoir une vision globale de l'environnement et des risques sanitaires sur l'ensemble du territoire métropolitain

- Objectif 1 : Partager un diagnostic actualisé des problématiques santé-environnement sur le territoire métropolitain
- Objectif 2 : Contribuer à identifier les sources de contamination et les secteurs dégradés pour réduire l'exposition des habitants aux polluants

Enjeu 2 : Lutter contre les pollutions chimiques des milieux

- Objectif 1 : Adopter une approche systémique pour dépolluer durablement les sols et les eaux
- Objectif 2 : Améliorer la qualité de l'air

Enjeu 3 : Maîtriser les risques technologiques

- Objectif 1 : Prévenir les risques technologiques pour l'environnement et la santé
- Objectif 2 : Assurer une vigilance sur les risques émergents
- Objectif 3 : Construire une participation citoyenne permanente et compétente pour l'élaboration des Plans de Prévention des Risques

Thématique 1 :

LILLE METROPOLE A L'AVANT-GARDE D'UN NOUVEAU MODELE DE SOCIETE

Confrontée, dans un contexte mondial, à une crise écologique, sociale et économique sans précédent, notre métropole se donne comme principe d'anticiper les évolutions à venir et de proposer des alternatives pour avancer vers un nouveau modèle social et économique.

ENJEU 1 : Répondre aux enjeux de notre société en s'appuyant sur une vision prospective de la société à l'horizon 2030

Les impacts du changement climatique en marche sur notre territoire sont encore peu connus et doivent être anticipés. Les évolutions récentes de notre société ont engendré de nouveaux modes de vie et pratiques sociales. Tout en s'appuyant sur les valeurs fortes de l'histoire locale et sur les innovations sociales qui lui sont liées, il s'agira de mettre en évidence les aspects précurseurs pour concevoir la métropole de demain.

Une vision prospective de la métropole sera ainsi portée par Lille Métropole dans l'élaboration du SCOT.

Objectif 1 : *Lancer la réflexion rétrospective / prospective « Métropole lilloise 1970-2030 »*

Dans cette prospective « métropole lilloise 1970 – 2030 », le rôle intellectuel de Lille Métropole est affirmé comme élément de rayonnement et de contribution au débat public régional et national sur le développement durable.

Lille Métropole s'engage à :

- Identifier les principales tendances en matière d'innovations sociales, économiques et urbaines (incluant la gestion des temps et les innovations numériques au service de la ville durable et des habitants)
- Déterminer les hypothèses d'adaptation de la métropole aux changements climatiques d'ores et déjà inéluctables
- Développer une vision de la métropole à l'horizon 2030 et à l'ère de l'« après-pétrole »
- Associer à la réflexion prospective les territoires voisins français et belges, partenaires de Lille Métropole au sein de l'Euro-métropole et de l'Aire métropolitaine.

- Associer à la réflexion prospective les acteurs du territoire et les habitants, par exemple sous forme de manifestations artistiques dans le cadre d'une saison de Lille 3000

ENJEU 2 : Aller plus loin dans l'exemplarité

Lille Métropole ne peut impulser l'innovation et la transformation de son territoire en profondeur sans s'appliquer à elle-même les changements qu'elle prône dans le cadre de sa politique développement durable.

Axe fort de l'Agenda 21 de Lille Métropole, la recherche d'exemplarité, dans le fonctionnement de notre établissement, est réaffirmée, avec un accent mis sur la dimension collective des actions entamées.

Dans le cadre du Plan climat interne, de nombreuses actions relèveront également de cette démarche d'exemplarité sur la base du bilan carbone réalisé en 2009 et des éléments de suivi issus du Baromètre développement durable.

Objectif 1 : *Viser l'amélioration continue de nos pratiques par l'implication des agents communautaires et la participation des services des communes*

- Poursuivre la mesure de nos efforts dans la mise en œuvre du développement durable en interne, au moyen du **Baromètre développement durable**, démarche d'évaluation novatrice et participative, engagée en 2009.
- Instaurer un dispositif de participation pérenne des agents pour concrétiser les pistes d'amélioration identifiées par le baromètre.
- Optimiser cette action à travers **la structuration du cadre de gouvernance territoriale et le club développement durable des communes**, favorisant ainsi la participation des services communaux.

Objectif 2 : *Mettre en place une gestion publique responsable*

Le poids de la commande publique est tel qu'il constitue un levier déterminant pour stimuler l'offre responsable des entreprises d'un point de vue environnemental et social.

Par délibération, en février 2004 et avril 2009, Lille Métropole a décidé résolument de réorienter sa politique d'achats et de s'insérer dans le réseau régional des collectivités en pointe sur les achats responsables.

Lille Métropole s'engage à :

- Actionner le puissant levier de sa commande publique :
 - en confortant et développant l'insertion dans tous ses marchés de travaux,
 - en intégrant de manière systématique le développement durable dans la définition des besoins et en appliquant le critère « performance en matière de développement durable » en tant que critères de jugement des offres.

L'effort de la communauté urbaine s'effectuera dans le cadre de la convention de suivi des clauses sociales établie avec les Maisons de l'Emploi, qui permettra d'établir un **bilan qualitatif** de l'action d'insertion (parcours effectifs de remise à l'emploi) et de suivre l'atteinte des objectifs suivants :

- En 2010 : générer 5% d'heures d'insertion par le biais de la commande publique de Lille Métropole.
 - En 2013 : Fin de mandat : doublement avec 10% d'heures d'insertion.
- Intégrer systématiquement le coût global dans les achats et les opérations communautaires.
 - Développer une image exemplaire de Lille Métropole à travers une communication durable en repensant la symbolique et la mise en œuvre des objets supports de communication et en ayant recours à la dématérialisation.
 - Créer et soutenir l'éco-organisation des grands événements, réunions publiques et Grands Débats avec le souci de réduire leur impact sur l'environnement : faire de l'éco-événement la norme.

Objectif 3 : Favoriser les échanges de savoir et de pratiques avec des collectivités étrangères

- Partager et développer nos savoir-faire dans le cadre de la coopération décentralisée.
- Nous appuyer sur notre position géographique privilégiée au cœur de l'Europe du Nord-Ouest pour échanger nos expériences, rechercher des solutions et constituer un espace de coopération régionale, avec des villes confrontées aux mêmes difficultés liées à un développement industriel non durable.

Thématique 2 :

EQUITE, COHESION ET BIEN ETRE SOCIAL

C'est une métropole où il fait bon vivre que nous souhaitons concevoir ensemble. Une métropole équitable, où chacun a accès aux services et aux ressources de base, et conçue pour permettre à chacun de participer à la vie sociale.

C'est aussi une métropole soudée autour de valeurs partagées, où les acteurs du territoire, les citoyens, soutenus par Lille Métropole, se mobilisent pour un développement plus durable.

Lille Métropole entend enfin devenir plus accessible aux citoyens, en réinterrogeant ses politiques au regard de la perception du bien-être des habitants. C'est l'humain qui est au centre de notre projet de métropole.

ENJEU 1 : Offrir à tous un accès égal aux services et à la vie sociale

La lutte contre la précarité grandissante de la population française qui impacte notre territoire ne peut se contenter de mesures de réparation.

Lille Métropole a inscrit dans la convention avec l'Etat sur les contrats urbains de cohésion sociale (2007) et dans la délibération Ville renouvelée 2 (2009), son implication forte aux côtés des communes et des acteurs sociaux pour réduire l'exclusion et les inégalités sociales dans nos villes.

Lille Métropole a un rôle à jouer auprès de ses partenaires pour assurer à tous les habitants du territoire métropolitain, un accès égal aux ressources de base et fournir à tous les conditions indispensables de leur participation à la vie sociale.

Objectif 1 : Assurer à tous les habitants l'accès aux ressources et aux services de base

- La **lutte contre la précarité énergétique** est une véritable urgence sociale. Elle est le fil conducteur des actions et dispositifs communautaires mis en place pour la réhabilitation du parc ancien.
Un dispositif de fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie et d'accompagnement personnalisé aux personnes en situation de précarité est à l'étude en anticipation des évolutions nationales.
- Lille Métropole agira sur tous les leviers dont elle dispose sur la construction, la réhabilitation et l'habitat en vue d'optimiser la **maîtrise des charges**, notamment énergétiques.
L'objectif est de faciliter l'accès des plus démunis à des logements publics ou privés, en locatif comme en accession à la propriété, dont les coûts de fonctionnement soient minimisés.
Dans la réalisation de cet objectif, la qualité de l'approche architecturale sera garante de la qualité globale de l'environnement urbain des habitants.
- Etablir une **tarification sociale de l'eau** avant 2013.

- Garantir un **accès équitable aux transports collectifs** en termes de desserte des quartiers et d'accès à un service performant et financièrement acceptable pour les faibles revenus.
- Garantir un accès équitable à la **culture et aux sports**.

Objectif 2 : *Etre un acteur engagé de la politique de la ville*

Lille Métropole s'engage à part entière dans la contractualisation en faveur des quartiers en difficulté.

Cette ambition correspond à une pratique ancrée dans le partenariat avec l'Etat et les communes, mis en place sur la démarche « Politique de la Ville ». Elle correspond à la nécessité de réduire les écarts sociaux, économiques et culturels constatés entre les différents territoires de l'agglomération. Elle agit à partir d'une action globale et grâce à des politiques contractualisées permettant de faire appel à la solidarité départementale, régionale, nationale voire européenne.

Les différentes actions à mener relèvent de plusieurs compétences désormais acquises par Lille Métropole : aménagement, habitat, développement économique, insertion.

Lille Métropole s'engage à :

- Intégrer les orientations de la politique de la ville dans les **documents de planification** comme le SCOT, le PLU, le PDU, etc.
- **Prendre toute sa place dans la définition des enjeux et programmes d'actions** dans les quartiers déjà contractualisés avec l'Etat et étendre progressivement ces pratiques à **tous les quartiers fragilisés**.
- **Développer ses interventions** dans ce domaine en intégrant au niveau de chaque territoire l'identification des actions à mener en matière de développement social et urbain **selon le degré de relégation constaté**.
- Faire de la **gestion urbaine de proximité** un fondement des opérations d'aménagement et un ressort de l'animation sociale des territoires.

Objectif 3: *Etre un acteur à part entière de l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi*

Lille métropole s'engage à :

- Favoriser le retour vers **l'emploi des personnes** qui en sont éloignées en exploitant le puissant levier que constitue sa commande publique (objectif développé précédemment).
- Définir et **amplifier** le rôle que Lille Métropole peut jouer dans les domaines de l'insertion par l'économie et l'accès à l'emploi afin d'améliorer

la lisibilité et l'efficacité du système global.

Objectif 4 : Améliorer l'accessibilité des espaces publics aux personnes à mobilité réduite

Avec la CIAPH (Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées), Lille Métropole s'engage dans un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics dont les orientations stratégiques sont inscrites dans le PDU 2010.

Elles visent en particulier à atteindre l'objectif de 100 km de cheminements piétonniers accessibles aux personnes à mobilité réduite autour des stations de métro et tramway à l'horizon 2020.

ENJEU 2 : Soutenir les initiatives des citoyens, des entreprises et des acteurs locaux en matière de développement durable

La transformation en profondeur de la Métropole ne peut se faire sans dialogue et construction collective. Les quatre objectifs suivants décrivent l'implication de Lille Métropole pour le développement durable aux côtés de ses habitants, acteurs locaux et territoires innovants.

Objectif 1 : Accompagner les changements de pratiques des habitants, des entreprises et des acteurs du territoire

Lille Métropole s'engage à :

- Donner une dimension nouvelle à sa politique de sensibilisation au développement durable **pour le grand public**.
Sur la base de l'évaluation de la politique communautaire en ce domaine, des concertations territoriales de 2009 et de l'enquête auprès des 85 communes sur leur politique développement durable, la sensibilisation du grand public sera structurée :
 - en privilégiant les personnes les plus éloignées du développement durable,
 - en s'appuyant sur la dynamique associative et le partenariat avec les têtes de réseau,
 - avec la recherche d'une plus-value par rapport à l'action développée auprès des publics scolaires et périscolaires par les grands acteurs de l'éducation (éducation nationale, éducation populaire),
 - en complémentarité avec les plans d'action des communes (accent mis sur la conception et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à l'échelle de plusieurs communes).
- Inciter **les entreprises** à intégrer le développement plus durable dans leurs choix et pratiques.
Au-delà des interventions visant à accompagner les entreprises dans de

nouvelles logiques d'implantation et de développement local, Lille Métropole sensibilisera les entreprises au travers de son dispositif d'accompagnement financier : un effort significatif en matière de développement durable justifiera un taux d'intervention relativement plus important.

Par ailleurs, la contractualisation d'appuis aux entreprises comportera le cas échéant des objectifs concrets en matière de développement durable.

Enfin, d'autres démarches d'accompagnement seront développées concernant notamment la sensibilisation active des entreprises aux démarches de management environnemental, à de nouveaux besoins ou modes de vie et à l'économie circulaire.

- Conditionner le soutien communautaire des **événements culturels et sportifs** aux efforts des organisateurs en matière d'éco-conception. S'appuyer sur les grands événements pour véhiculer une pédagogie au développement durable.

Objectif 2 : *Soutenir le développement et les initiatives de l'économie sociale et solidaire*

L'économie sociale et solidaire est un modèle économique à part entière, fondé sur des initiatives citoyennes qui mettent l'accent sur une gouvernance démocratique des entreprises, sur l'homme et non sur la recherche de profit avec un objectif de transformation de l'économie de marché en une économie plus solidaire et plurielle.

Ce modèle économique est l'un des points d'appui d'une nouvelle orientation économique pour notre territoire, non soumis aux délocalisations et aux aléas des investisseurs financiers et plus cohérent avec notre projet social.

Lille métropole s'engage à :

- **soutenir les initiatives et innovations** des acteurs de l'économie sociale et solidaire avec un objectif de changement d'échelle et d'anticipation des réponses aux besoins sociaux nouveaux
- **animer, mutualiser, coordonner** les actions sur territoire avec un objectif de plus grande équité sociale et de création de pôles de coopération ;
- **élaborer** en partenariat avec les différents acteurs de l'économie sociale et solidaire et mettre en œuvre un acte II du plan métropolitain de développement de l'économie sociale et solidaire sur une base pluriannuelle.

Objectif 3 : *Etre pionniers en matière d'innovation sociale*

D'une façon analogue au développement ces dernières années de pôles d'excellence alliant développement économique et recherche-développement, Lille Métropole doit travailler à l'émergence d'un pôle d'excellence en matière de créativité sociale.

Au delà de son action d'appui aux initiatives citoyennes et sociales dans l'entreprise, elle développe une veille et un accompagnement aux initiatives locales vers d'autres solidarités.

Lille Métropole s'engage à :

- Apporter son soutien aux expérimentations :
 - de **services collaboratifs** qui renouvellent les modes de vie et de consommation actuels : développés par et pour les habitants, ces services nouveaux positionnent les citoyens en tant qu'acteurs de la vie publique et non en tant que simples consommateurs de services ;
 - d'**initiatives citoyennes** permettant une revitalisation du tissu social urbain telles que la création de réseaux de consommateurs responsables, de systèmes d'échanges locaux et d'achats groupés.

Ces exemples ne sont pas exclusifs et le soutien de Lille Métropole s'ouvre à l'ensemble des initiatives en matière de créativité sociale et d'adhésion au développement durable.

- Développer des **outils qualifiants** permettant aux habitants de mieux participer à l'animation de la vie de la métropole.
Elle devra pour cela innover dans ses dispositifs de démocratie participative.

Objectif 4 : *Animer les territoires et accompagner les communes au développement durable*

- Coordonner des actions collectives sur le territoire métropolitain et mettre en réseau les communes sur le développement durable pour favoriser les échanges d'expériences.
A cet effet, le club développement durable des communes poursuit son objectif de créer entre la communauté urbaine et les communes un espace d'échange et de diffusion des initiatives de développement durable.
Un dispositif évoluant avec la mise en œuvre des contrats de territoire sera mis en place progressivement entre 2010 et 2012.
- Offrir aux communes qui le souhaitent, un soutien à l'élaboration d'Agendas 21 locaux et aux dynamiques déjà existantes (groupes de travail thématiques, boîtes à outils, formations mutualisées, etc.). Cet appui aux politiques de développement durable des communes sera mis en place à l'horizon de 2011.

ENJEU 3 : Contribuer par nos politiques au bien-être des habitants

S'interroger sur la notion de "bien-être" des habitants, c'est questionner les perceptions sur la qualité de vie. L'intérêt d'ouvrir cette réflexion prospective est d'introduire des notions qualitatives pour appréhender les politiques de Lille Métropole sous un angle moins sectoriel et promouvoir davantage de synergies entre elles.

Cette approche constitue une opportunité pour Lille Métropole d'intégrer des données relatives à des compétences qui ne sont pas les siennes mais qui sont nécessaires pour éclairer ses choix puis communiquer sur les résultats auprès des élus et des habitants directement concernés.

Objectif 1 : *Analyser la perception du bien-être des habitants de la métropole*

L'analyse de la perception du bien-être des habitants, en croisant à la fois les points de vue de ses usagers et des indicateurs objectifs aura pour ambition de donner toute son importance à la question du bien-être dans la perspective pour Lille métropole, de devenir la métropole où il fait bon vivre.

- Définir d'ici 2011 la méthode d'évaluation de cette perception : indicateurs appropriés, enquêtes qualitatives, outils participatifs.
- Evaluer d'ici 2013 la perception du bien-être selon la méthode définie.

Objectif 2 : *Enrichir la conception de nos politiques en y intégrant l'articulation des temps*

Cet objectif vise à enrichir la conception de nos politiques en y intégrant les temps sociaux : mobilité et accessibilité, synchronisations et horaires, intégration de services...aux côtés de la dimension spatiale qui reste la clé d'entrée la plus habituelle.

- Intégrer le temps comme dimension incontournable des principes du développement durable et de l'analyse du fonctionnement du territoire métropolitain
- Contribuer à la régulation des temps sociaux dans une perspective de renforcement de la cohésion, du bien-être de la population et d'aménagement urbain durable.

Objectif 3 : *Adapter nos politiques pour faire progresser le bien-être des habitants*

- Ajuster les politiques de Lille Métropole suite à l'analyse de la perception du bien-être des habitants et la prise en compte de la dimension temporelle en faveur des articulations entre les activités, les modes de déplacement et de communication.
- Inscrire ces approches dans le dialogue avec les autres acteurs et échelons territoriaux.

Thématique 3 :

CHANGER DE NIVEAU DANS L'ACTION FACE AU DEFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique à l'échelle mondiale est en marche. S'il impacte déjà fortement le quotidien de populations dans certaines zones de la planète, ses effets commencent peu à peu à être démontrés sur notre territoire.

Lille Métropole et les acteurs du territoire métropolitain ont engagé de multiples actions pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, à l'origine du bouleversement climatique amorcé.

Pour diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, il faut agir plus vite, plus fort et plus efficacement. Nous devons véritablement « changer de braquet » pour limiter les effets de ce changement climatique.

Plus encore depuis l'échec de Copenhague, Lille Métropole s'engage à prendre ses responsabilités dans la lutte contre le changement climatique.

Par l'élaboration d'un Plan climat-énergie territorial, Lille Métropole impulsera la dynamique nécessaire à un tel changement auprès de toutes les parties prenantes sur l'ensemble du territoire métropolitain ainsi que dans le cadre du fonctionnement de l'institution.

ENJEU 1 : Diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre du territoire à l'horizon 2050

L'objectif de division par 4 des émissions (ou « facteur 4 ») s'applique au niveau d'émissions de 1990. Il est un des fondements des accords internationaux pour le climat de Kyoto et des accords européens de 2009. Lille Métropole se donne pour y arriver un objectif intermédiaire en 2020 très exigeant.

Objectif 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire de 30 % d'ici à 2020, grâce au Plan climat-énergie territorial

- Aménager et développer le territoire de façon à favoriser des modes de vie et des pratiques sobres en carbone (voir thématique 4, enjeux 1 et 2).
- Mettre en œuvre un plan volontariste d'actions partenariales pour réduire les émissions des grands postes du bilan carbone que sont la consommation de biens, les déplacements et les bâtiments. Ce plan d'action sera construit à partir des propositions des acteurs du territoire.

Exemple d'action : Lille Métropole développera l'usage de la visioconférence pour éviter des déplacements aériens ou automobiles.

- Construire un « Livre blanc », recueil des contributions de la population pour faire évoluer ses modes de vie vers des pratiques sobres en carbone.
- Mettre en œuvre un plan d'accompagnement au changement des pratiques du grand public défini à partir du « Livre blanc ». L'accompagnement s'appuiera sur des acteurs-relais et notamment les communes dans le cadre des contrats de territoire. L'échéance de mise en application du plan climat – énergie territorial est fixée à 2011.

Objectif 2 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre de Lille Métropole grâce au Plan climat-énergie interne

Le plan climat-énergie interne concernera les émissions liées aux services publics rendus à la population par Lille Métropole et celles issues du fonctionnement quotidien de notre institution. Notre administration se doit en effet d'être exemplaire.

- Concevoir dès 2010 et appliquer un plan de sobriété énergétique dans la gestion des services publics rendus par Lille Métropole à la population (écologie urbaine et transports).
- Réduire l'impact carbone du fonctionnement quotidien de l'institution :
 - Instaurer une participation pérenne des agents à l'amélioration continue et l'évaluation du plan climat interne, à partir du baromètre développement durable.
 - Engager dès 2010, une réflexion avec les organisations syndicales visant à adapter notre plan de déplacements d'administration et à réduire notre parc auto.
 - Réhabiliter 100% des bâtiments communautaires les plus énergivores dans les 10 ans et 50% avant la fin du mandat.
 - Intégrer dès 2010 l'approche carbone dans les choix de matériel informatique et autres équipements à composants électroniques, en prenant en compte l'analyse de l'ensemble des impacts environnementaux (analyse en cycle de vie).
 - Intégrer de plus en plus, le critère carbone dans la composition des menus et les achats du restaurant communautaire (plats végétariens, produits locaux ...).

ENJEU 2 : Anticiper les effets déjà inéluctables du changement climatique sur le territoire

Malgré les mesures prises pour limiter nos émissions de gaz à effet de serre, nous savons déjà que les évolutions climatiques vont se renforcer. Elles seront d'autant mieux gérées qu'elles seront anticipées. Le Plan climat-énergie s'attachera à prendre en compte cette dimension.

Objectif 1 : *Engager une réflexion prospective sur la vulnérabilité de la métropole lilloise face aux évolutions climatiques*

Une étude est en cours pour identifier la vulnérabilité du territoire à partir de la modélisation des évolutions climatiques sur l'Europe du Nord-Ouest en lien avec l'université de Wageningen aux Pays-Bas. Elle permettra notamment de repérer les vulnérabilités des équipements de Lille Métropole et d'identifier des pistes d'adaptation.

Objectif 2 : *Adapter le territoire et les services publics gérés par Lille Métropole aux changements climatiques actuels et futurs*

Il ne s'agira pas seulement de mettre en œuvre des mesures physiques mais d'enclencher une dynamique partenariale et participative.

ENJEU 3 : Aller vers une métropole à énergie positive

A l'heure de l'élaboration du SCOT de l'arrondissement de Lille, Lille Métropole peut porter la vision d'une métropole à énergie positive, c'est-à-dire produisant plus d'énergie qu'elle n'en consomme. Cet objectif permet d'envisager de préfigurer un pôle d'excellence autour des économies d'énergie et des énergies renouvelables en lien avec la recherche – développement et l'université.

Objectif 1 : *Structurer un portage métropolitain sur l'énergie*

Etudier l'opportunité de :

- Doter Lille Métropole d'une **compétence énergie**
- Créer une **Agence locale de l'énergie** à l'échelle de la métropole pour accompagner l'ensemble des consommateurs d'énergie du territoire

Objectif 2 : Réduire la demande énergétique du territoire

La réduction de la demande est en effet un préalable indispensable aux autres volets d'une politique territoriale de l'énergie. Elle se déploiera :

- A travers la mise en œuvre du Plan climat-énergie territorial (voir enjeu 1) ;
- A travers la construction d'un Livre blanc avec le grand public pour identifier les freins au changement des pratiques et les besoins d'accompagnement (voir enjeu 1).

Objectif 3 : Développer la production sur le territoire d'énergies alternatives aux énergies fossiles

- Mettre en place un plan de développement des **énergies renouvelables** visant à porter la part des énergies renouvelables à au moins 23 % de sa consommation d'énergie finale d'ici 2020 (en écho aux objectifs fixés au niveau national par la loi Grenelle 1). Elargir la réflexion entamée avec nos partenaires de l'Euro-Métropole sur l'éolien à toutes les énergies renouvelables.
- Développer la **filière** économique locale des énergies renouvelables.
- Valoriser le gisement métropolitain de déchets organiques et **d'énergies fatales** (liées à des processus ou équipements), par des unités de "méthanisation territoriale" (mixant des déchets de l'industrie agroalimentaires, d'élevage, ...) avec réinjection de biogaz dans le réseau.
- Engage une recherche-développement sur le potentiel thermique des effluents urbains et industriels.

Objectif 4 : Développer des réseaux de distribution d'énergie adaptés aux enjeux énergétiques actuels et futurs

Examiner l'opportunité dans certains secteurs de :

- Mettre en place un **réseau intelligent de distribution d'électricité** capable de gérer une multitude de sources de production d'énergies renouvelables décentralisées à l'échelle de l'Euro-Métropole.
- Développer les **réseaux de chaleur** pour favoriser le déploiement des énergies renouvelables et desservir les secteurs à fort besoin de chaleur : parcs d'activités, quartiers anciens réhabilités (en effet, l'habitat neuf sobre en énergie ne nécessitera pas forcément de raccord au réseau chaleur).

ENJEU 4 : Développer la solidarité internationale face au changement climatique

Lille Métropole s'engage à :

- Poursuivre et développer ses collaborations avec les pays Européens et du sud pour partager son savoir-faire et s'enrichir de nouvelles expériences pour faire face au changement climatique.
- S'appuyer sur la délibération-cadre votée en Conseil du 6 novembre 2009 pour identifier les enjeux liés au changement climatique dans sa coopération décentralisée.

Thématique 4 :

DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET URBAINS DURABLES

Notre territoire métropolitain est fortement contrasté, associant une conurbation très dense, construite autour des anciens cœurs industriels, à des zones rurales très agricoles, dans l'ouest métropolitain notamment.

Dans l'entre-deux, le périurbain s'est largement étalé au cours des dernières décennies parce qu'il répondait, entre autres, aux aspirations de nature et d'espace des habitants. Ces extensions urbaines à faible densité ont été aménagées le plus souvent au détriment des terres agricoles.

La Ville intense et durable ne peut se concevoir sans une politique de mobilité adaptée et qui structure fortement le territoire. Cette politique est formalisée dans une délibération cadre Mobilité du 17 avril 2009 et le projet de **Plan de Déplacements Urbains 2010**, présenté au conseil de communauté du 2 avril 2010.

Ce plan pose l'ambition d'une mobilité durable, économe en déplacements automobiles. Il promeut une politique de déplacements qui contribue au dynamisme et au rayonnement métropolitain, à un développement urbain équilibré, au respect du droit à la mobilité pour tous, à la réduction des pollutions et nuisances, et à la qualité d'espaces publics mieux partagés. A cet effet, il **propose 6 grands objectifs déclinés en 170 actions et préconisations concrètes à l'horizon 2020.**

ENJEU 1 : Protéger les espaces naturels et agricoles

Près de 50% du territoire communautaire est inscrit en zone agricole dans le Plan Local d'Urbanisme adopté en 2004. Dans le même temps Lille Métropole s'est fait reconnaître au plan national pour la qualification des espaces naturels métropolitains. Ces atouts doivent être préservés.

Objectif 1 : Poser les limites de l'étalement urbain

- Freiner l'extension urbaine en redéfinissant les zones urbanisables via les documents de planification : futurs SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), PLU (Plan Local d'Urbanisme), schéma d'urbanisme commercial et en intégrant à la réflexion l'échelle de l'aire métropolitaine.
- En milieu périurbain et rural, organiser l'extension urbaine autour de centralités secondaires, dans la logique de la ville intense.

Objectif 2 : Renforcer la maîtrise du foncier urbanisable

- Mettre en place une politique de maîtrise foncière des zones urbanisables, permettant la lutte contre la spéculation foncière. Il s'agira de maîtriser les coûts d'acquisition du foncier, mais aussi les prix de sortie des logements pour tous les projets d'initiative publique et/ou d'intérêt public. D'autres outils pourront être utilisés, tels que les servitudes de mixité sociale ...

Objectif 3 : Valoriser le foncier urbanisable par la Ville intense

- Appliquer les objectifs de densité posés par la délibération cadre sur la « Ville intense » du 26 juin 2009. Le PLU et le PDU révisés pourront préciser des objectifs de densité, notamment dans les DIVAT (disques de valorisation des axes de transport en commun).
- Urbaniser en priorité les DIVAT, secteurs les plus propices à la réalisation de la Ville intense.
- Poursuivre la politique de la ville renouvelée en investissant les friches existantes et en repérant les friches en devenir en cœur de ville.
- Initier la réflexion sur la requalification des zones d'activités économiques existantes pour retrouver des potentialités foncières dans le tissu urbain.

ENJEU 2 : Accompagner le développement d'une agriculture garante d'un développement durable et équilibré du territoire

Lille Métropole entend assurer la cohérence de ses interventions en lien avec le monde agricole dans le cadre d'une politique agricole métropolitaine assurant le soutien à l'agriculture respectueuse de l'environnement, la gestion des espaces périurbains et les liens fonctionnels entre espaces urbains et ruraux.

Objectif 1 : Formaliser notre politique agricole métropolitaine

- Mettre en place avec l'ensemble des partenaires concernés, un **observatoire agricole métropolitain** pour l'élaboration et le suivi de notre stratégie agricole
- Définir notre politique agricole sur la base d'une vision partagée des enjeux agricoles locaux et la formaliser dans une délibération cadre élaborée avant fin 2011
- Sensibiliser les élus et techniciens aux enjeux agricoles

Objectif 2 : Favoriser le développement d'activités agricoles durables

- Accompagner le **changement des pratiques agricoles** et notamment celles rendues indispensables par la protection des champs de captage d'eau potable
- Développer un **plan de soutien à l'agriculture biologique**, en cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'environnement
Lille Métropole s'engage à :
 - Soutenir la conversion et/ou la création d'exploitations agricoles biologiques pour tendre vers l'objectif des 20 % des terres agricoles utiles de la Métropole converties à la production biologique d'ici 2020.
 - Identifier et lever les freins au développement des filières biologiques locales, en associant les opérateurs économiques des filières alimentaires.
 - Soutenir le développement de la part des produits biologiques en restauration collective (restaurant communautaire et démarches communales allant dans ce sens). Lille Métropole s'engage à atteindre l'objectif de 20% de produits issus des filières biologiques dans ses menus et à soutenir les démarches des communes du territoire métropolitain allant dans ce sens.
- Aider à la **mobilisation de foncier et à l'installation** pour ces activités.
 - Lancer la phase opérationnelle du projet d'aménagement de **la zone maraîchère et horticole à Wavrin** (40 ha) et y accueillir des projets agricoles orientés vers le biologique.
 - Conforter et/ou développer les outils et l'ingénierie permettant de **mobiliser du foncier agricole** pour répondre aux besoins identifiés dans le cadre des Contrats de territoire (AMAP, etc).

Objectif 3 : Développer des circuits de commercialisation de proximité

- Engager une réflexion sur le développement des circuits de commercialisation des productions locales, mieux les identifier pour mieux les valoriser et accompagner leur développement, anticiper les nouvelles formes de commercialisation locales
- Sensibiliser les acheteurs des circuits commerciaux classiques et les consommateurs sur ces circuits de proximité

ENJEU 3 : Faire de l'urbanisme durable la norme à l'échelle de la Métropole

La requalification durable des quartiers existants offre de véritables possibilités d'innovation. Plus globalement, la généralisation des démarches d'éco-quartiers, d'aménagement et de construction durables, soutenue par l'évolution des grandes politiques qui structurent le territoire (nature et biodiversité, déplacements, ville intense, ville renouvelée, habitat, développement économique...), feront de notre métropole une véritable Eco-Cité agréable à vivre que l'on soit habitant ou usager. L'association des habitants et acteurs économiques, l'articulation des échelles de territoire et l'anticipation seront les clés de la réussite.

Objectif 1 : Généraliser la conception urbaine durable

- Faire évoluer le PLU pour **lever certains obstacles** à l'urbanisme et la construction durables, et pour tirer parti des nouvelles possibilités offertes par la loi Grenelle 2. Les évolutions concerneront en particulier : la densité, les performances énergétiques, la production d'énergie renouvelable, l'isolation par l'extérieur et l'usage d'éco-matériaux, le stationnement automobile et vélo, la programmation des réseaux numériques...
- **Généraliser les démarches d'éco-quartiers** en prenant appui sur la charte des éco-quartiers et sur le dispositif d'accompagnement des projets qui la complète. Ainsi, tout nouveau projet urbain d'envergure fera l'objet d'une démarche d'éco-quartier, formalisée selon le cadre proposé en délibération à ce même conseil, et dans une logique de co-production avec les communes et les acteurs du territoire. Cette charte s'applique aussi à la réhabilitation des quartiers anciens.
- **Développer une approche globale pour les nouvelles implantations d'activités économiques** :
 - Concevoir, grâce à une Charte qui sera déclinée sur des sites pilotes, les parcs **d'activité du 21^{ème} siècle** qui répondront aux exigences de développement durable, de densité urbaine et d'attractivité économique. Il s'agit de transformer les parcs d'activités en véritables lieux de vie, où la qualité environnementale, sociale et économique prendra toute sa dimension. Ainsi, pour Lille Métropole, le parc d'activités du 21^{ème} siècle sera :
 - durable écologiquement, économiquement et socialement,
 - attractif économiquement pour tous types d'entreprises,
 - innovant dans sa conception, sa réalisation, sa gestion et sa gouvernance ,
 - ambitieux dans ses formes architecturales, ses aménagements et sa vie ultérieure.
 - Conditionner les nouvelles **implantations commerciales** à des conditions de desserte en transports en commun et développer l'offre de nouveaux services à la clientèle qui réduisent les besoins de déplacements.
 - Favoriser des services mutualisés entre les entreprises d'une part et entre les entreprises et les riverains d'autre part.
- Mettre en place la **politique de mobilité durable** inscrite dans la délibération cadre Mobilité d'avril 2009 et déclinée dans le PDU 2010 qui

est articulé autour des objectifs suivants :

- Une politique de déplacements qui contribue au dynamisme et au rayonnement métropolitain
- Un développement urbain équilibré
- Un droit à la mobilité pour tous
- Une accessibilité qui favorise les modes de déplacements les moins polluants
- Un espace public partagé et de qualité
- Des ambitions fortes pour l'environnement et la santé publique

Objectif 2 : Généraliser l'aménagement, la construction et la réhabilitation durables

- **Aménager des espaces publics durables**, en veillant à leur convivialité, à la qualité environnementale de ces espaces et à la sécurité des déplacements qu'ils accueillent.

La communication avec les riverains avant, pendant et après les chantiers d'aménagement des espaces publics fera l'objet d'une attention particulière.

Les principes d'aménagement des espaces publics portés par Lille Métropole, sont déclinés dans les documents de référence, tels que :

- la charte de qualité des espaces publics,
- le guide de qualité environnementale des espaces publics,
- le référentiel de qualité durable des espaces publics de la Direction Voirie.

Une réflexion sur l'origine des matériaux et le poids carbone de leur fabrication et de leur acheminement sera systématiquement menée. Chaque fois que possible, le réemploi des matériaux sur site et le recours à des matériaux issus de filières de recyclage ou de proximité seront choisis. Une attention particulière sera donnée aux procédés d'extraction et/ou de fabrication pour favoriser les processus socialement acceptables.

Un schéma des paysages urbains sera élaboré dans le cadre du SCOT et celui de l'Euro métropole.

En termes de gestion des espaces publics, une réflexion approfondie sera lancée sur les niveaux d'éclairage urbain et sur les pollutions visuelles à l'échelle métropolitaine.

- **Développer l'habitat durable** : La délibération cadre du 5 décembre 2008 sur la Politique Locale de l'Habitat et ses délibérations d'application, notamment celles du 05/02/2010, posent un cadre très ambitieux en matière d'habitat durable. Il s'agira de faire connaître ce cadre d'action, de le mettre en œuvre, et de le compléter au fur et à mesure.

Pour la construction neuve, l'enjeu est d'assurer la montée parallèle de la performance énergétique avec celle de la qualité des projets. **Dans la réhabilitation du parc ancien**, la lutte contre la précarité énergétique, urgence sociale et environnementale, est le fil conducteur des actions et dispositifs communautaires.

Les aides à l'habitat de Lille Métropole ainsi que les aides déléguées de l'ANAH, sont attribuées sous condition de développement durable et, en premier lieu, de performance énergétique. L'éco-conditionnalité de ces aides est appelée à se renforcer progressivement.

Des prescriptions relatives à l'habitat durable s'appliqueront aux opérations d'urbanisme maîtrisées par Lille Métropole, ainsi qu'aux cessions de terrain (ex : foncier géré par l'Etablissement Public Foncier).

Lille Métropole proposera également aux communes d'optimiser leurs dispositifs d'aides aux habitants en matière d'économies de flux (eau et énergie) et de bâti écologique. Cette optimisation pourra permettre d'offrir aux habitants de la métropole un **accès harmonisé et plus équitable aux aides** à l'habitat durable.

- **Soutenir l'immobilier d'entreprise durable** : Lille Métropole soutiendra le développement d'une offre immobilière nouvelle du type « hôtel d'entreprises ». L'accent sera mis en particulier sur la performance énergétique du bâti, sur les objectifs d'insertion des publics éloignés de l'emploi dans les phases de travaux et de gestion des immeubles, ou encore sur les réflexions quant à l'intégration de ces activités nouvelles dans la vie du quartier et la disponibilité de services de proximité à destination des futurs usagers des locaux.
- **Soutenir la filière éco-construction** : Lille Métropole met en place un soutien à la filière économique de l'éco-construction, en cohérence avec les démarches engagées au niveau régional.

Objectif 3 : Réconcilier urbanisation et cycle de l'eau

La politique de l'eau ne se conçoit plus dans une approche technique segmentée mais par la généralisation d'une approche pluridisciplinaire en ayant une vision globale du cycle de l'eau. Elle se développe aussi dans un partenariat exigeant avec les territoires voisins.

Lille Métropole s'engage à :

- **Réintroduire l'eau au cœur de la conception urbaine** par :
 - sa valorisation ou reconquête dans les aménagements d'espaces publics,
 - une conception des aménagements privés (imposant la gestion de l'eau à la parcelle) et publics (intégrant la priorité systématique des techniques alternatives de gestion des eaux de pluie) qui contribue à assurer une qualité et une quantité suffisante de la ressource pour les générations futures.
- **Reconquérir la qualité des milieux naturels et des cours d'eau** par :
 - La minimisation des impacts des rejets d'assainissement sur le milieu naturel en développant un système d'assainissement performant et durable,
 - La mise en œuvre d'une politique de gestion des cours d'eau non domaniaux et de la voie d'eau,

- Une lutte contre les inondations compatible avec les milieux récepteurs,
- L'élaboration d'une gouvernance régionale de gestion de la ressource en eau.

ENJEU 4 : Accroître et diversifier les espaces de nature dans la Métropole

Les aménagements menés dans le cadre de la « trame verte et bleue » et de l'Espace Naturel Métropolitain ont permis de recréer progressivement une ceinture verte autour de l'agglomération, et de revégétaliser les berges des canaux qui la traversent. Cette politique doit se poursuivre en développant la mise en réseau des espaces de nature, pour renforcer le maillage vert du territoire et permettre la circulation de la faune et de la flore dans de véritables « corridors écologiques ». Ce maillage vert sera développé tant à l'échelle de la métropole qu'à celui des villes et des quartiers : en effet, en cœur de ville, le paysage urbain reste très minéral, et le manque d'espaces verts est toujours sensible.

Objectif 1 : Multiplier les espaces de nature

- Dans le cadre de la Trame Verte et Bleue et de l'aménagement durable des quartiers, quintupler les espaces de nature de la métropole, pour atteindre l'objectif de 10 000 ha en répondant à la diversité des attentes sociales vis-à-vis de la nature en ville.
- Permettre l'accès à un espace naturel majeur en moins d'1/4h en transports collectifs ou en vélo.
- Multiplier les supports de biodiversité au cœur même de la ville : espaces verts de proximité, jardins familiaux ou partagés (co-gérés par les habitants), verdissement des trottoirs, des façades et toitures

Objectif 2 : Favoriser la biodiversité à l'échelle de la Métropole

- **Mettre en réseau** les espaces verts, à l'échelle de la métropole comme au cœur de la ville, pour créer un véritable maillage des espaces verts et des espaces de nature. Les continuités vertes sont en effet essentielles au développement de la biodiversité.
- Développer dans les territoires périurbains une nouvelle vision de la multifonctionnalité allant vers la notion de « **parcs agricoles multifonctionnels**, combinant agriculture raisonnée et biologique, espaces de loisirs et présence de biodiversité.
- Poursuivre les efforts engagés en faveur du recours aux **essences locales** lors des plantations, en lien avec les communes.

- Assister les communes qui le souhaitent dans la mise en place d'une **gestion différenciée** de leurs espaces verts, c'est-à-dire une gestion plus écologique (sans intrants chimiques artificiels) et plus économe (réduisant les opérations d'entretien au minimum nécessaire). En effet, une gestion la plus naturelle possible permet de **créer des espaces plus riches en biodiversité** et s'avère économiquement intéressant, surtout si l'on multiplie les espaces de nature.

ENJEU 5 : Economiser les ressources

La ville durable est également une ville économe des ressources naturelles telles que l'eau potable et les matières premières des biens de consommations.

Les politiques de Lille Métropole en matière d'économies d'eau et de valorisation des déchets seront renforcées pour économiser les ressources et créer des « boucles locales » permettant d'utiliser les déchets des uns comme matières premières de seconde main pour d'autres.

Objectif 1 : Réduire les consommations d'eau

- **Par la sensibilisation** du grand public et des entreprises du territoire pour réduire les consommations d'eau de la métropole de 16% à l'horizon 2020.
- **Dans le cadre d'un Grand débat Eau et Assainissement à l'horizon 2012**, en prévision du renouvellement en 2015 du contrat de délégation de service public pour l'approvisionnement en eau :
 - définir des objectifs plus ambitieux d'économie de la ressource,
 - entamer une réflexion sur le mode de gestion futur des services publics de l'eau et de l'assainissement.
- Dans le cadre d'une réflexion nationale et européenne, remettre à plat le **financement du service de distribution de l'eau** : celui-ci étant actuellement assis sur les volumes consommés, les objectifs d'économie d'eau pénalisent à moyen terme l'équilibre financier du service et ont des **effets pervers d'un point de vue social**. La réflexion pourra s'élargir à tous les services dont le coût est assis sur les quantités consommées, comme par exemple l'énergie.

Objectif 2 : Aller plus loin dans le « jeter moins » et le « traiter mieux », parfaire le « trier plus »

Lille Métropole s'engage à :

- Etudier dès l'amont et de façon systématique la question du tri, de la collecte et de la valorisation des déchets **dans les opérations d'urbanisme et de construction**. A cette fin, mettre en place une assistance auprès des services communautaires et des communes, particulièrement dans la requalification des quartiers anciens.
- Etendre la collecte sélective et le tri des **déchets ménagers encombrants**,

dans un objectif de valorisation optimale, sur la base de l'expérimentation déjà menée sur quatre communes depuis plus de cinq ans sur le Val de Deûle. Le gisement actuel en porte-à-porte est de 60 000 tonnes par an.

- Dans un souci de préservation de l'environnement et d'équité sociale, poursuivre la réflexion sur la **réduction des déchets à la source** des habitants, des commerçants, des entreprises tertiaires et des industriels et sur le **mode de financement de la collecte des déchets ménagers**.
- **Conforter et développer les activités économiques liées à la valorisation des déchets** et **promouvoir une économie circulaire** qui met en réseau les entreprises locales et permet d'utiliser les déchets des unes comme matières premières « secondaires » des autres. Ces boucles locales réduiront les consommations de matière, dans une logique de réutilisation et de recyclage. Cette orientation sera articulée avec les conclusions de la mission confiée à M. Paul Deffontaine.

Thématique 5 :
**REDUIRE LES RISQUES SANITAIRES
LIES A L'ENVIRONNEMENT**

Les impacts de l'environnement sur la santé sont régulièrement mis en évidence, par exemple dans les données du rapport régional sur la santé – environnement). Les études scientifiques ont montré que les groupes exposés sont constitués par les travailleurs et la population, notamment les personnes les plus fragiles : enfants, femmes enceintes et personnes âgées.

Lille Métropole affirme sa volonté de travailler à une plus grande intégration de sa politique environnementale, d'œuvrer, en lien avec les acteurs du territoire, dans l'objectif de contribuer à réduire les inégalités environnementales, d'offrir à tous les habitants un cadre de vie de qualité respectueux de leur santé, permettant à chacun de s'épanouir.

ENJEU 1 : Avoir une vision globale de l'environnement et des risques sanitaires sur l'ensemble du territoire métropolitain

Objectif 1 : *Partager un diagnostic actualisé des problématiques santé-environnement sur le territoire métropolitain*

Lille Métropole souhaite que l'Etat affine et articule les données collectées à l'échelon régional pour établir un diagnostic territorialisé du risque sanitaire à l'échelle métropolitaine.

Lille Métropole s'engage à analyser ces données dans un cadre partenarial pour en dégager un diagnostic partagé et donner ainsi plus de synergie aux actions préventives ou curatives dans lesquels elle pourrait s'impliquer.

Objectif 2 : *Contribuer à identifier les sources de contamination et les secteurs dégradés pour réduire l'exposition des habitants aux polluants*

L'identification des sources des pollutions de l'eau, de l'air et des sols et l'analyse des interactions entre ces milieux est un préalable indispensable à toute action de traitement efficace et durable des pollutions.

Elle permet de prévoir les opérations de dépollutions liées à l'implantation de nouveaux usages des sols (logements, espaces et équipements publics) quelque soit l'acteur public ou privé qui en assume la responsabilité.

Lille Métropole s'engage à :

- Participer à la création d'un observatoire sur les pollutions, d'ici la fin du mandat pour affiner les données disponibles sur les polluants présents dans l'eau, l'air et les sols, dans le but de localiser leurs sources sur le territoire métropolitain et de contribuer à leur diminution en agissant en partenariat avec l'autorité compétente.
- A consolider une cartographie exhaustive, en lien avec la DREAL, les associations et les communes, sur le territoire métropolitain, des pollutions aux métaux lourds et solvants.

ENJEU 2 : Lutter contre les pollutions chimiques des milieux

Des pesticides aux médicaments, en passant par les solvants ou les métaux lourds, des substances peuvent contaminer l'environnement et avoir un impact sur la santé humaine non négligeable notamment en raison de leur cumul avec d'autres molécules.

Leur mesure s'affine. Ainsi de nouvelles molécules et leurs effets commencent à être suivis dans les milieux aquatiques et la mesure de la qualité de l'air pourra à terme permettre de mesurer l'exposition individuelle cumulée.

La qualité de l'eau ne se résume pas aux aspects chimiques et renvoie à une gestion de l'eau dans tout le cycle de ce milieu vivant. La prévention de la pollution chimique est mise en exergue dans cette thématique pour mieux prendre en compte, dans la prévention du risque sanitaire, la synergie entre eaux et sols.

Objectif 1 : Adopter une approche systémique pour dépolluer durablement les sols et les eaux

Coordonner des actions préventives pour limiter les pollutions de la ressource en eau

Le SDAGE Artois-Picardie indique que près de 40 % des stations du réseau de mesure de l'Agence de l'Eau font état de détection de traces de produits phytosanitaires. Les nitrates et les produits phytosanitaires interviennent systématiquement dans le risque de non atteinte du bon état chimique des eaux exigé par l'Union Européenne. Plus localement, dans la métropole, il est à noter la présence de métaux lourds et micropolluants organiques.

Par ailleurs, de nouvelles recherches récentes indiquent que les molécules chimiques médicamenteuses sont présentes dans les eaux souterraines et superficielles et que 80 % d'entre elles ne sont pas retenues par les stations d'épuration.

En parallèle d'une accélération de la mise en œuvre des mesures déjà inscrites dans le SDAGE et les SAGE métropolitains.

Lille Métropole s'engage à :

- Entamer une collaboration avec le centre hospitalier régional, l'observatoire régional de la santé et les associations de médecins généralistes de la Métropole lilloise dans le but d'élaborer ensemble un Plan de prévention contre les pollutions médicamenteuses d'ici la fin du mandat.
- Poursuivre la collaboration avec le monde agricole dans un objectif de réduction du recours aux intrants chimiques afin de protéger la ressource en eau et la santé. (*modalités de mise en œuvre de cette action développées précédemment*).

Investir dans des techniques d'assainissement innovantes

- Les études nécessaires à la détection des nouveaux polluants de l'eau, à la connaissance de leurs niveaux de concentration dans les effluents seront lancées à l'échelle métropolitaine
- S'appuyant sur son savoir-faire en matière d'assainissement, Lille Métropole se donnera les moyens d'aller plus loin en matière de prévention des risques sanitaires liés à des nouveaux polluants de l'eau, difficilement éliminés actuellement, telles que les pollutions médicamenteuses, PCB ou les nanoparticules

Etablir de nouveaux objectifs de dépollution des sols

Lille Métropole s'engage à :

- Adopter les préconisations qui résulteront de la Mission en cours sur les friches urbaines
- Assurer un rôle de coordination de l'information vis-à-vis des communes du territoire métropolitain, et de sensibilisation des acteurs quant aux problématiques de sites et sols pollués notamment en ce qui concerne les projets d'équipements sensibles accueillant des enfants (établissements scolaires, crèches)
- Diversifier les techniques de réhabilitation des sols en faisant une part à l'expérimentation des techniques de phytoremédiation et autres techniques biologiques ou en lien avec ses pôles de compétitivité (ex : la filière textile et les textiles dépolluants)
- Anticiper la programmation des opérations d'aménagement afin de privilégier les techniques de traitement des sols pollués.
- Etablir une charte métropolitaine de qualité en matière de prise en compte de la pollution des sols visant à assurer l'emploi des techniques les plus performantes et les plus durables d'une part et de mise en œuvre d'un processus d'études prenant en compte la santé humaine et la protection de l'environnement d'autre part. Cette charte sera adoptée par toutes les

parties prenantes pour toute opération de traitement et de dépollution des sols en maîtrise d'ouvrage communautaire.

- Soutenir des actions innovantes de recherche-développement en rapport direct avec les problématiques les plus rencontrées sur son territoire.

Objectif 2 : Améliorer la qualité de l'air

- Assurer un suivi des incidences sur la qualité de l'air, des actions déclinées dans le PDU 2010, à travers l'observatoire des déplacements envisagé dans ce document.
- Se saisir de la problématique de la **pollution de l'air intérieur** : en se positionnant comme site pilote dans les recherches régionales, Lille Métropole souhaite enrichir à terme les bilans territoriaux annuels établis réglementairement par une connaissance de l'exposition individuelle aux polluants atmosphériques.
- **Consolider la stratégie territoriale** de suivi de la qualité de l'air par une coordination des acteurs locaux tant associatifs que économiques.

ENJEU 3 : Maîtriser les risques technologiques

Face aux nouveaux risques technologiques, il est possible d'agir, en réduisant directement à la source les nuisances (les émissions de substances ou les rayonnements par exemple).

Lille Métropole s'engage à affiner sa connaissance des risques technologiques pour mieux définir, à terme, une politique de prévention de ceux-ci.

Objectif 1 : Prévenir les risques technologiques pour l'environnement et la santé

- Mettre en place un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement à l'échelle intercommunale.
- Etre partenaire de l'Etat pour une meilleure connaissance des risques liés au transport de matières dangereuses (analyse des flux), à la prévention et la gestion des situations d'urgence.

Objectif 2 : Assurer une vigilance sur les risques émergents

La recherche technologique évolue à une vitesse industrielle : des technologies nouvelles sont mises sur le marché chaque jour et se démocratisent rapidement.

A titre d'exemple, le maillage des réseaux de téléphonie mobile s'est développé au cours de la dernière décennie seulement et 74 % de la population française est déjà équipée d'un téléphone mobile.

Ainsi, nous disposons de peu de recul sur ces nouvelles technologies et les effets sanitaires qu'elles pourraient engendrer. Au regard des éléments souvent contradictoires à disposition sur ces sujets.

Lille Métropole s'engage à :

- Faire preuve de vigilance en engageant une veille stratégique sur les sujets des pollutions émergentes en matière de qualité des eaux, des biotechnologies, des nanotechnologies, des OGM, des ondes électromagnétiques et d'une manière générale sur les technologies nouvelles, pour forger un positionnement critique et documenté de notre établissement sur ces questions.
- Mener une réflexion sur les modalités de la concertation avec les opérateurs et la population lors de l'implantation d'antennes relais, notamment dans le cadre de l'appel à candidatures national avec les communes volontaires de la métropole.

Objectif 3 : Construire une participation citoyenne permanente pour l'élaboration des Plans de Prévention des Risques

La gestion des risques technologiques majeurs est encore trop souvent l'apanage des experts. Si l'Etat en conserve la compétence législative et réglementaire, la responsabilité des élus locaux s'amplifie dans le cadre de l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde. Mais la prévention et la gestion des accidents majeurs gagneraient à associer pleinement les collectivités et citoyens.

Lille Métropole décide de s'impliquer dans **l'impulsion et la mise en cohérence de la prévention des risques majeurs**. La réflexion est entamée avec les communes dans le cadre de l'animation et la contractualisation territoriale.

Lille Métropole peut en ce domaine **s'appuyer sur un milieu associatif averti**.

C'est l'implication de tous les acteurs qu'il faut promouvoir : élus et techniciens des collectivités, habitants, associations, acteurs de la prévention, de la santé, de l'environnement, de l'éducation.

III. UNE GOUVERNANCE AMBITIEUSE POUR DES OBJECTIFS VOLONTARISTES

Le projet de mandat a affirmé avec force l'ambition d'une nouvelle gouvernance qui répond au rôle grandissant de Lille Métropole sur la scène régionale, nationale et internationale.

En inscrivant la gouvernance dans la politique de développement durable communautaire, le conseil de communauté marque deux **ambitions** :

- **Intégrer les enjeux transversaux** de cohérence, d'exemplarité et d'évaluation et de prospective dans le fonctionnement communautaire et dans la mise en œuvre de ses politiques,
- Accorder, dans l'élaboration des politiques communautaires, **une place plus importante à la société civile**, aux partenaires institutionnels et aux acteurs économiques privés.

Il s'agit concrètement de regarder autrement les réalités territoriales en construisant des visions du futur soutenables à long terme et en invitant au débat pour qu'elles soient appropriées par le plus grand nombre.

Dans le cadre de mandat, les politiques prioritaires - habitat, mobilité, économie - s'inscrivent déjà dans une conception globale qui appréhende la transversalité des enjeux.

La création d'un comité exécutif, les **grands débats** et au niveau de l'organigramme, du pôle **Développement Territorial et Durable** traduisent également une impulsion nouvelle en terme de gouvernance. Cette dynamique se concrétise pleinement dans l'organisation territoriale des **contrats de territoire**.

Les multiples dimensions qui caractérisent le développement durable rendent sa mise en œuvre complexe. C'est pourquoi, la réussite de cette politique passe par une intégration forte des enjeux transversaux et par de nouvelles formes de mobilisation des acteurs locaux.

L'objectif d'une gouvernance au service du développement durable est donc d'impliquer largement les agents communautaires, les citoyens, les communes et les partenaires à travers des collaborations qui interrogent et nourrissent la décision des élus sous l'angle du développement durable.

ENJEU 1 : Fédérer les acteurs locaux

Objectif 1 : Affirmer un partenariat privilégié avec les communes, dans le cadre des contrats de territoire

Le Conseil communautaire du 5 février 2010 a adopté un cadre de gouvernance des contrats de territoire qui crée de nouvelles instances de dialogue entre Lille Métropole et les communes.

En s'appuyant sur ce cadre de gouvernance, Lille Métropole s'engage à :

- traduire dans les contrats de territoire la priorité accordée au développement durable pour l'ensemble des politiques communautaires,
- mettre en place une véritable animation territoriale des actions de développement durable, en encourageant notamment à l'échange de bonnes pratiques,
- dans cet esprit de coopération, développer les initiatives de mutualisation (par exemple pour la formation des élus, des agents et la sensibilisation des publics).

Objectif 2 : Travailler en synergie avec les partenaires institutionnels, les acteurs économiques et les territoires voisins ou éloignés

Lille Métropole veut systématiser la recherche de synergie :

- Avec les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département)
- Avec les organismes fédérant les acteurs économiques privés
- Avec les territoires voisins dans le cadre de l'Euro-métropole, de l'aire métropolitaine et de nos partenariats avec les villes de l'Europe du Nord ouest
- Avec les territoires plus éloignés dans le cadre de nos coopérations décentralisées, afin de promouvoir une solidarité internationale pour un développement durable et l'accès de chacun aux biens publics mondiaux

Une attention particulière sera portée sur la cohérence des politiques et des dispositifs entre différentes échelles territoriales et leur lisibilité pour le grand public.

Objectif 3 : S'appuyer sur le conseil de développement

- Donner au Conseil de développement, dans le cadre nouveau de partenariat actuellement développé avec la communauté, un rôle accru dans l'élaboration des politiques de développement durable.
- Assurer un suivi régulier (annuel) de la mise en œuvre de ses propositions issues de la société civile.

ENJEU 2 : ASSOCIER DAVANTAGE LE PUBLIC

Objectif 1 : Développer les possibilités de contribution du public tout au long de la vie des politiques publiques

- Inviter les habitants et les associations à s'exprimer davantage sur les politiques et les projets (de l'élaboration à l'évaluation) avec des dispositifs tels que les sondages délibératifs, les conférences de citoyens, les outils interactifs, les enquêtes, "forums hybrides", panels de citoyens", etc...
- Mettre en place des structures permettant aux groupes représentant les intérêts des citoyens de participer pleinement aux débats.
- Faciliter la relation directe entre le citoyen et Lille Métropole, notamment systématiser auprès des habitants et riverains, une communication adaptée aux travaux réalisés par la communauté urbaine qui suscitent des modifications dans les usages quotidiens (chantiers de voiries...).

ENJEU 3 : Créer les conditions de réussite pour la mise en œuvre de la politique développement durable communautaire

Objectif 1 : Décliner des plans d'actions cohérents et assurer un suivi de la mise en œuvre

La mise en œuvre des orientations et engagements décrits précédemment ne débute pas avec l'adoption de la délibération cadre en Conseil communautaire.

Des concertations et plans d'actions ont été déclinés en 2009 notamment sur l'habitat, la mobilité, l'aménagement urbain, le développement de l'économie...). Des délibérations et applications concrètes de ces principes seront proposées au Conseil communautaire.

La délibération cadre développement durable enclenche **un processus d'analyse périodique de la cohérence de ces politiques** et d'intégration des études prospectives qui sont à conduire.

Les instances de suivi de la mise en œuvre de la délibération cadre développement durable sont déjà en place : la conférence des territoires installée par la délibération de février 2010 (cadre de gouvernance des contrats de territoire) a un rôle essentiel de suivi et d'actualisation des engagements pris. Elle alimente les instances politiques transversales créées pour la mise en œuvre des grandes politiques communautaires.

Un bilan de la mise en œuvre sera présenté au Conseil communautaire avant la fin 2012.

Objectif 2 : Faire de l'évaluation l'un des vecteurs de l'exemplarité des politiques communautaires

L'exemplarité se manifeste d'abord par le souci permanent de clarté du projet porté par Lille Métropole et des objectifs qu'il poursuit. C'est en ce sens que la qualité des outils et la robustesse des méthodes mises en place sont déterminantes pour la réussite du projet. Elles seront d'autant plus exemplaires qu'elles s'attacheront à prendre en considération le point de vue des bénéficiaires dans l'analyse des retombées positives et des progrès escomptés.

Lille Métropole souhaite poursuivre le développement de l'évaluation pour mieux connaître et améliorer nos politiques dans le dialogue avec nos partenaires et dans l'anticipation des changements majeurs qui pèseront sur l'avenir.

Elle s'engage notamment à :

- Examiner et évaluer les projets communautaires à la « loupe » du développement durable.
- Encourager les élus et services à se saisir de l'évaluation pour accroître l'efficacité de l'action communautaire et partager l'analyse des résultats dans l'intérêt des bénéficiaires des politiques.